



Réglementation Thermique 2012

Modalités d'application

F'ku1wrskh#JR \HU

GUHDO#Jk`qhDshv

Vhuylfh#Drjhp hqv#rqwxfwrq#Vbi



Rappel RT 2005

✓ **Principes du contrôle**

- ✓ Vérification de la conformité du projet à la réglementation
- ✓ Vérification de la conformité du bâtiment au projet

✓ **Dans la pratique**

- ✓ Un contrôle très consommateur de temps de travail (cout d'un contrôle réalisé par le CETE de Lyon – environ 5000 €)
- ✓ Un contrôle biaisé du fait de la nécessité d'informer le maître d'ouvrage qu'il va faire l'objet d'un contrôle très en amont dans l'opération – quasi impossibilité d'extrapoler les résultats à la construction en général
- ✓ La nécessité d'informer très en amont de la réalisation des contrôles implique très clairement que ceux qui n'ont pas reçu cette information ne seront donc pas contrôlés

Rappel RT 2005

Cibles du contrôle

Logement collectif

Tertiaire public (écoles)

Bureaux

Aucun contrôle dans le secteur de la maison individuelle



Ce qui ne va pas changer avec la RT 2012

✓ **La logique globale de la réglementation**

- ✓ Réglementation axée sur le calcul
- ✓ Nécessité de vérifier la conformité du projet à la réglementation
- ✓ Nécessité de vérifier la conformité du bâtiment au projet
- ✓ Un bâtiment conforme à la réglementation est un bâtiment conforme à un projet conforme
- ✓ Nécessité en cas d'écarts de procéder à un nouveau calcul qui seul pourra conclure à la non conformité réglementaire du bâtiment

==> pas de changement de fond par rapport au contrôle RT 2005



Ce qui va changer avec la RT 2012

- ✓ **Traitement spécifique de l'étanchéité à l'air**

- ✓ Soit par la mesure
 - ✓ permet d'avoir un élément objectif d'appréciation

MAIS

- ✓ Nécessité de former un grand nombre d'opérateurs pour généraliser des mesures fiables

- ✓ Par l'intermédiaire de démarches qualité

- ✓ **Obligation de recours à au moins une énergie renouvelable**

- ✓ **Garde fous sur les ponts thermiques**



Mise en place de la procédure d'attestation

✓ **Décret du 18 mai 2011**

✓ Au stade du permis de construire

attestation de prise en compte de la réglementation thermique

concerne principalement:

---> la conception bioclimatique (Bbio)

---> l'étude de faisabilité sur les approvisionnements en énergie

Mise en place de la procédure d'attestation

- ✓ Au stade de l'achèvement des travaux

viser la conformité du projet (note de calcul)

viser la mesure de la perméabilité à l'air ou l'application de la démarche qualité

✓ **Qui peut l'établir ?**

- ✓ Contrôleur technique
- ✓ Diagnostiqueur
- ✓ Architecte
- ✓ Organisme certificateur

Ce que l'attestation va garantir

- La prise en compte de la RT dans la conception
- La conformité du projet (note de calcul)
- La qualité de l'étanchéité à l'air

Ce que l'attestation ne va pas garantir

- La conformité au projet de la réalisation des travaux
- La performance réelle du bâtiment

- Donc l'attestation ne garantit pas la conformité du bâtiment à la RT 2012 que seule peuvent garantir des procédures incluant des interventions en phase chantier (contrôles réglementaires ou démarches de certification)

Recul sur la procédure : l'accessibilité

Constats issus du contrôle de la réglementation accessibilité

Formation insuffisante des rédacteurs des attestations qui ne relèvent que les anomalies les plus flagrantes (le contrôle CRC relève couramment 10 fois plus de non-conformités que la personne qui a établi l'attestation)

Au moins un cas flagrant d'attestation de complaisance (plus quelques attestations douteuses)

Mauvaise compréhension par les instructeurs « urbanisme » de ces procédures « construction » L'absence de l'attestation n'est pas systématiquement remarquée, les gens en charge des dossiers ne savent pas quoi faire des attestations relevant des non-conformités

Des difficultés à se faire communiquer les attestations par leur détenteur légitime (la mairie dans la plupart des cas puisqu'elles sont jointes à la DAACT)

Objectifs à atteindre

- S'appuyer sur les constats liés à l'accessibilité pour améliorer le fonctionnement du dispositif, le faire mieux comprendre et le fiabiliser
- Maintenir une politique de contrôle pour évaluer les pistes de progrès
- Utiliser les attestations niveau PC pour sélectionner les opérations à contrôler

FOCUS SUR LA VENTILATION

- Rappel : la ventilation n'est pas une annexe de la thermique, son objectif est d'assurer une qualité minimale de l'air à l'intérieur des bâtiments
- Contrôles : Mesures de débits conformément aux arrêtés du 24 mars 1982 et du 28 octobre 1983
- Résultats non conformes dans environ la moitié des bâtiments neufs
- Très forte préoccupation dans la mesure où la RT 2012 va diminuer la perméabilité à l'air des bâtiments

FOCUS SUR LA VENTILATION

- Actions fortes à venir dans le cadre du PN(R)SE2
- Réglementation attendue pour les substances identifiées comme les plus dangereuses
- Essais de réception obligatoires des systèmes de ventilation selon des prescriptions à fournir par les fabricants
- Conditionnalité des aides publiques

IMPACT RT 2012

La ventilation doit devenir un sujet à part entière et ne peut plus être traitée comme un moyen de diminuer les déperditions liées aux échanges d'air avec l'extérieur ou de minimiser les consommations électriques des auxiliaires

L'enjeu est de construire des bâtiments économes en énergie ET présentant une bonne qualité de l'air intérieur